



Une femme avec droit diplomatique.

Par **Hitch**, le **07/07/2008** à **15:34**

Bonjour,
Un mec de ma cité me met le silence à la bouche ces derniers jours, il me doit une bonne somme d'argent, mais voici ce qu'il dit: Sa maison a été volée, sa mère détient un droit diplomatique (passe port rouge je crois avec la signature du premier ministre français je crois), en tout cas, pour cause que le jour du vol, je l'ai appelé 2 fois (comme chaque jour mais bon ..) il dit que je me tait pas, sa mère va déposer plainte contre moi, comme si j'étais ce voleur recherché, sans qu'elle doive le prouver ou n'importe quoi, je tiens la prison puisqu'elle détient ce droit diplomatique ou quoi, alors qu'ils n'ont aucune preuve, ni rien contre, même que j'ai pas mes 18 ans mes empreintes n'existent pas !! Alors, je voudrais savoir si c'est vrai ce qu'il raconte ou pas sur le pouvoir diplomatique de sa mère (elle ne travaille en rien juste elle a ce droit parce que c'est une demi-française vivante ici, en Tunisie).
Merci.